

Compte Rendu de la réunion de coordination des parcs le 30 mai 2015

Présents :

Elus : M. Serge KUBRYK – Maire, M. Dominique GONNOT – 1er Adjoint, M. Jacques GAUTIER – 3ème Adjoint,

Administratifs : M. DUPUY – Directeur des Services Techniques, Mme GRONDIN – Assistante de direction et secrétaire de séance,

Représentants des Parcs: M. STEINBERG – Président du Parc des Nolleaux, Mme AUVINET – Secrétaire du Parc des Nolleaux, M. GOBLET – Coprésident du Parc du Rocher, M. GUIBLAIS – Coprésident du Parc du Rocher, M. CHARRIER – Président du Parc des Jards, M. LABORDERIE – Président du Parc Eden Roc, M. ROUSSEL – Président de l'UPPL, M. BONNET – Secrétaire de l'UPPL, M. SICOT – UPPL, M. GOIMARD – Président du Parc Sainte Anne, M. LATASTE – Secrétaire du Parc Sainte Anne, M. TRUCHAUD – Parcs la Grière-Clémenceau, M. GELLA – Président de l'Association du Phare.

1. Défense du littoral – protection des dunes:

a. Protection du secteur de la Belle Henriette : point sur la construction de la digue

M. le Maire rappelle l'historique du dossier. Après la tempête Xynthia de 2010, le Préfet avait entrepris les démarches nécessaires pour que la dune de protection soit reconstituée. Les services de la DREAL ont alors décidé de ne pas la reconstituer et de laisser entrer l'eau dans la lagune de la Belle Henriette. A la suite de cette décision, les services de l'Etat (Préfet, D.D.T.M. et D.R.E.A.L.) ont opté pour la construction d'une protection de deuxième rang en limite du domaine public maritime (DPM) de la Belle Henriette. Des études ont été réalisées pour l'implantation et la réalisation de cette protection, validées par deux Préfets, la D.D.T.M. et la D.R.E.A.L. Elle devait être implantée en limite du DPM afin de ne pas exproprier une dizaine de propriétés privées et deux campings. Cette solution permettait d'éviter toute procédure de recours et de réaliser l'ouvrage dans un délai raisonnable. Les travaux tels que prévus ont été labellisés dans le cadre du P.A.P.I.

Aujourd'hui, le nouveau Préfet de Vendée en a décidé autrement. Il sollicite la réalisation de la protection sur le domaine privé avec pour conséquence le lancement de procédures d'utilité publique et d'expropriation de dix résidences et deux campings. Cette décision induit des coûts supplémentaires, estimés à ce jour à environ 8 millions d'euros et pris en charge par la commune à hauteur de 30%. M. le Maire indique avoir écrit au 1er Ministre pour l'informer de la situation et doit être reçu par ce dernier prochainement.

Concernant le passage des Mizottes, les contraintes imposées par l'Etat rendent impossible l'entretien constant et le maintien de l'accès, compte tenu des risques de submersion et des courants violents. Le fait de laisser circuler les piétons présente un danger quasi permanent dans cette zone. En conséquence, la réouverture du chemin n'est pas envisageable, eu égard à la responsabilité du maire qui serait engagée.

Par ailleurs, M. le Maire et M. GONNOT ont récemment rencontré les services de la DDTM qui semblent plus ouverts.

Aujourd'hui, la Municipalité a décidé de réaliser un aménagement pour sécuriser l'accès à la plage de la Porte des Iles, la largeur des bas-côtés permettant aisément d'y faire passer une partie des piétons provenant des campings situés dans la zone de la Belle Henriette.

M. ROUSSEL sollicite l'organisation d'une réunion d'informations avec les riverains concernés.

M. le Maire répond à M. ROUSSEL qu'il est le porte-parole auprès de ses adhérents et l'invite à les informer directement. Toutefois, M. le Maire ne souhaite pas inquiéter inutilement les riverains concernés car la situation peut évoluer.

M. GONNOT ajoute que la commune doit apporter la preuve aux services de l'Etat que la protection ne peut être réalisée qu'en limite du DPM.

M. BONNET propose de co-rédiger un courrier au nom des riverains contre la procédure d'expropriation.

b. Ensablement des poteaux et fils lisses sécurité et protection des dunes : solutions envisagées

M. GONNOT explique que ce phénomène prouve le réensablement de la dune, ce qui est une bonne nouvelle. Il attribue ce réensablement à l'arasement de dunes dans le nord de la Vendée, le sable étant entraîné dans un flux Nord-Sud. Par ailleurs, l'AFU du Phare a été contacté afin que des poteaux et fils lisses soient positionnés, avec l'aide technique des services municipaux.

M. DUPUY indique que la pose de ganivelles au Parc Clémenceau est imminente.

c. Enrochements – désolidarisation : prévention du danger– Parc Grière Clémenceau

M. DUPUY explique que des travaux de réparation et de réfection de la cale béton sont prévus mais qu'ils ont pris du retard à cause de la DDTM.

d. Dune ouest « Steinberg » : protection envisagée après prescription PPRL

M. le Maire indique que l'enquête publique devrait se dérouler courant août 2015 et que les plans seront affichés. M. le Maire ajoute qu'il est à noter peu de changements à l'exception de la réduction de la bande d'érosion à 20 m au lieu de 50 m derrière les protections.

D'autre part, M. le Maire indique que la commune envisage toujours le rachat de cette parcelle.

e. Dune « Eden-La Horde » : possibilités d'aménagement esthétique avant la saison 2015

M. GOBLET remercie la Municipalité des efforts consentis mais précise que le sable recouvrant la zone peut disparaître.

M. DUPUY répond que l'Etat ne donne pas son aval pour une intervention dans cette zone.

2. Descentes de plage :

a. Descente n°34 : remaniement envisagé

M. DUPUY explique que l'Etat refuse que la cale soit bétonnée.

M. STEINBERG précise que la partie haute de la cale est située sur le domaine communal. M. le Maire répond qu'une solution sera trouvée.

M. TRUCHAUD propose un ajout de bancs en sortie de la plage 31 où se trouvent les sauveteurs en juillet et août ; ces bancs sont très pratiques pour les personnes âgées et les enfants. D'autres bancs pourraient être disposés plus près de la mer pour l'agrément de la vue. D'autre part, la signalisation des toilettes doit être améliorée.

M. le Maire valide le principe de ces propositions.

b. Descente n°37 : possibilités de réouverture et d'aménagement

M. le Maire indique que cette descente est définitivement fermée au regard du risque d'érosion. c. Descente n°38 : travaux d'aménagement – programmation

M. DUPUY indique que la commune devrait recevoir l'aval de l'Etat avant l'été.

3. PPRL : zonage – point sur l’avancement du dossier

M. le Maire indique que le Conseil Municipal émettra un avis défavorable lors de la prochaine séance. Il précise que l’impact pour la commune est mesuré au regard notamment des cotes NGF élevées, comparé à d’autres communes de la CCPNM telle que St Michel en l’Herm.

4. PLU:

a. point sur l’avancement du dossier

b. Réunions de concertation : diffusion des remarques et conclusions – accès des documents via le site Internet de la commune

M. GAUTIER explique que le projet a été arrêté par délibération du 30 janvier 2015 et a été soumis à consultation des Personnes Publiques Associées (PPA). L’enquête publique a été fixée du 20 juillet au 21 août 2015 et le Commissaire Enquêteur désigné est M. ALBERT Jean-Yves. Le document sera consultable en mairie pendant la phase d’enquête ainsi que sur le site de la ville. Le PLU devrait être approuvé définitivement fin 2015.

M. TRUCHAUD demande si les contraintes environnementales sont intégrées dans le PLU.

M. le Maire répond qu’elles ont été intégrées.

M. TRUCHAUD demande où trouver les documents relatifs au PLU sur le site de la commune.

M. GAUTIER répond que les documents ne pourront être dévoilés que lors de l’enquête publique et que certains aspects des cahiers des charges des Parcs y ont été intégrés pour tenir compte de la spécificité de la végétalisation.

M. le Maire indique qu’un recensement des arbres sur les parcelles sera effectué et qu’une autorisation sera nécessaire pour les couper.

M. TRUCHAUD demande si les remarques faites par le public aux réunions de concertation seront mentionnées.

M. le Maire répond qu’elles ont été intégrées dans le compte rendu et que celui-ci sera mis prochainement sur le site de la mairie.

M. GUIBLAIS demande quelle est l’influence du PPRL sur le PLU.

M. le Maire répond que le PPRL s’impose au PLU.

5. Sécurité – Tranquillité publique

Allée des Baleineaux : circulation dangereuse – sens unique de la voie peu respecté – circulation dangereuse

M. GELLA précise que des aménagements ont été réalisés depuis, avec notamment la pose de panneaux de signalisation.

M. le Maire indique que le marquage au sol va être refait dans différents secteurs de la commune.

6. Travaux de signalisation/marquage au sol :

a. Suivi des demandes acceptées pour le marquage au sol (Limitation de vitesse au sol (30 km/h) – Signalisation des ralentisseurs (bandes blanches))

M. le Maire indique que le marquage au sol dans le secteur du Parc du Rocher va être refait prochainement.

b. Stationnement et accessibilité Imp. Ouest – 8ème avenue : suivi aménagement type rondin de bois,

c. Filtrage du passage Parc du Rocher / Eden Roc : rétablissement d’un passage provisoire pour la saison –

S’agissant de ces 2 points, M. le Maire invite MM. GOBLET et GUIBLAIS à se rapprocher de M. DUPUY, Directeur des services techniques.

d. Matérialisation giratoire – place du transformateur Parc des Nolleaux

M. STEINBERG souligne la dangerosité du giratoire.

M. le Maire répond qu'il va faire le nécessaire auprès des services pour qu'il soit matérialisé.

7. Accès plage Corps de garde : passage emprunté par les cyclistes malgré l'interdiction – signalétique à apposer en amont

M. le Maire propose que soit apposée une signalétique horizontale.

M. GELLA souligne les nuisances générées par la sous-concession et les animations proposées.

M. le Maire répond que le sous-concessionnaire doit se conformer à la convention et invite M. GELLA à le rencontrer. M. le Maire ajoute qu'il se rendra également sur place pour en discuter.

Urbanisme – voirie

8. Réfection de la voirie :

a. Parc du Rocher : formation d'aspérités type « nids de poules »

M. le Maire invite MM. GOBLET et GUIBLAIS à se rapprocher de M. DUPUY, Directeur des services techniques.

b. Requalification du Bd de Lattre de Tassigny : délais

M. le Maire indique que le phasage des travaux a été décalé car l'Etat participe financièrement. Aussi, ils ne peuvent débuter avant que la demande de subvention ne soit transmise. M. le Maire précise que les travaux débuteront fin 2015/début 2016 sur le tronçon Belle Henriette/Porte des Iles la 1ère année, le tronçon Porte des Iles/ Ste Anne n'étant réalisé que la 2ème année.

M. GONNOT ajoute qu'un cheminement piétonnier sera réalisé sur le bas-côté de la voie, pour permettre aux vacanciers séjournant dans les campings à proximité de la zone de la Belle Henriette, de se rendre à la plage de la Porte des Iles.

c. Reprise des trottoirs – rue du Phare : travaux envisagés – délais

M. DUPUY souligne les contraintes techniques pour la reprise des trottoirs, et en l'occurrence la largeur insuffisante de la chaussée.

M. le Maire invite M. GELLA à rencontrer M. DUPUY pour la réalisation de petits travaux de réfection de la voie. Il indique par ailleurs que le Conseil des Sages a proposé la réalisation d'une piste cyclable permettant le contournement de la rue du Phare.

9. Quartier Sainte Anne :

a. Réfection de l'avenue Sainte Anne – calendrier des travaux ;

M. le Maire explique que les travaux pourront être engagés dès lors que l'attribution de la subvention aura été notifiée à la commune. Il conviendra ensuite de lancer les appels d'offres correspondants en respectant les délais réglementaires. Une échéance à l'automne 2016 est prévue. Les aspérités de la voie seront toutefois rebouchées dans l'attente des travaux de voirie.

b. Avenue Ste Anne – accès plage : piste d'amélioration de l'aménagement (liste transmise par le Parc Ste Anne communiquée aux élus et services référents)

M. GONNOT indique qu'un porte-vélos sera installé pour la saison estivale ainsi qu'un platelage bois dans la descente car l'Etat refuse que les accès soient bétonnés. Il explique que des WC neufs ne peuvent pour l'instant être installés tant que les travaux nécessaires sur le terrain de la maison qui jouxte (mur, arbre) ne sont pas effectués.

M. GOIMARD souligne la dangerosité de la pente et la nécessité d'une rambarde de sécurité.

M. GONNOT en convient mais les aménagements sont difficiles à réaliser car refusés par la DDTM. M. GOIMARD fait part de la déception des riverains quant à l'aménagement ; travaux inachevés, zone non accessible aux personnes à mobilité réduite, absence regrettable de végétalisation. Il souligne aussi le besoin d'uniformiser les bancs.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une erreur des services et que la Municipalité va y pallier provisoirement pour la saison en embellissant la zone.

10. Eclairage public : Rue des Bouchots et de la Porte des Iles – travaux envisagés. M. le Maire indique que les travaux ne sont pas programmés.

11. Terrain Bonnet : devenir

M. BONNET suggère la transformation du terrain non entretenu en parking public.

M. le Maire est favorable au principe et pourrait lancer une procédure d'expropriation pour raison d'utilité publique ; le parking pourrait s'avérer utile suite à la fermeture de l'accès plage de la Belle Henriette.

12. Projets municipaux – aménagement urbain

Entretien des cales (Maupas et Ste Anne) / projet d'aménagement – Ponton – escalier d'accostage : projet d'amélioration

M. le Maire indique que le portillon a été repris et que la sécurisation de l'escalier d'accès est en cours.

M. ROUSSEL souhaite connaître l'état d'avancement du dossier port à sec.

M. le Maire répond que le projet va être subventionné à hauteur de 80 %. Les bateaux seront stockés dans la zone artisanale. Le port à sec fonctionnera à titre expérimental d'ici fin 2015.

13. Devenir du terrain « Sweety Park »

M. le Maire indique que le tribunal de commerce de Paris s'est prononcé en décembre dernier en faveur d'une cession à la commune. Le liquidateur doit rédiger l'acte correspondant mais il tarde à le faire.

14. Autres projets municipaux

M. le Maire liste les différents projets :

– Pôle enfance : il sera situé de part et d'autre de la salle omnisports et comprendra un ALSH (centre de loisirs), une microcrèche, un local PMI et un Réseau d'Assistantes Maternelles (RAM).

– Rénovation du Pavillon de l'Aunis : le bâtiment sera fermé en 2016,

– Complexe tennistique : la procédure a été retardée et l'appel d'offres a dû être relancé. Le projet devrait aboutir en décembre 2015.

– Centre de remise en forme : le compromis devrait être signé cet été,

– Golf : la Municipalité attend que le PLU soit adopté définitivement.

15. Parkings plages – abandon gratuit : accroissement circulation et stationnement sauvage dans les Parcs – réflexions

M. le Maire explique que la baisse des dotations de l'Etat est estimée à 750 000 € sur 3 ans.

M. le Maire s'étant engagé à ne pas augmenter les impôts locaux, la Municipalité a dû réfléchir à d'autres options pour compenser cette baisse. Aussi, le choix politique s'est orienté vers le stationnement payant afin que les touristes contribuent également. De plus, la commune s'est dotée d'un nouveau bus de 50 places.

M. GONNOT ajoute que le stationnement payant va favoriser la rotation des véhicules sur les parkings.

M. le Maire informe avoir donné des orientations à la Police municipale pour qu'elle verbalise sur l'ensemble de la commune les véhicules mal stationnés.

16. Opérations de déboisement de la forêt : intervention de la Municipalité auprès des services compétents

M. le Maire explique que la commune est intervenue à plusieurs reprises auprès de l'ONF, gestionnaire. Les opérations de déboisement sont entreprises au niveau national. Toutefois, l'ONF aurait du étaler ces coupes dans le temps.

M. GONNOT précise que les différentes essences replantées il y a 7 ans ont déjà repoussées.

17. Ordures ménagères :

M. le Maire rappelle que les services techniques sillonnent régulièrement les voies pour les nettoyer et que malheureusement, il n'existe pas de solutions à ce jour concernant la problématique des résidences secondaires. D'autre part, les résidents sont invités à venir retirer les nouveaux containers réglementaires verre et papier au CTM.

18. Traitement pérenne des chenilles processionnaires et des papillons – dégradation des pins – autres traitements envisagés

M. GAUTIER explique qu'il s'agit désormais d'une compétence intercommunale et que le traitement aérien n'est toujours pas autorisé.

M. GONNOT ajoute que le traitement effectué par le Syndicat mixte est réalisé par secteur tous les ans. Les riverains concernés peuvent s'inscrire auprès du Syndicat pour en bénéficier moyennant une cotisation.

19. FunBus – quartier du Phare :

a. Prolongement de la ligne jusqu'au parking Stella Maris pour accéder au centre-ville,

b. Augmentation de la fréquence des rotations en période d'affluence

M. GONNOT explique qu'une modification ne peut intervenir aujourd'hui étant précisé que tous les supports de communication sont déjà imprimés pour 2015. Quant aux rotations, elles ne peuvent être modifiées à loisir.

M. le Maire indique que le bus communal pourrait éventuellement être utilisé en renfort ponctuel.

20. Descente de plages :

a. Descente des Nolleaux: demande d'installation d'une 2ème poubelle et d'un distributeur de sacs pour déjections canines

M. GONNOT précise que les poubelles sont souvent utilisées par les camping-caristes.

M. STEINBERG souhaite uniquement qu'une deuxième poubelle soit installée, comme auparavant. M. le Maire répond que 2 poubelles seront installées à l'accès plage des Nolleaux.

b. Descente Plage Clémenceau : demande d'ajout de bancs et pose signalétique accès toilettes publiques

M. le Maire indique que cette demande est en cours de traitement par les services.

21. Local privé « Maison de la Presse » – la Grière : informations suite à l'incendie M. le Maire informe que le local est en cours de démolition.